

Anti-inflation—Loi

productivité est l'un des principaux moyens de juguler l'inflation.

Si on faisait un tableau mettant en regard notre productivité et celle de nos voisins du sud, les États-Unis, on s'apercevrait que le nôtre a baissé régulièrement tandis que les Américains combattent l'inflation non pas au moyen de contrôles mais en fortifiant leur économie. Ils commencent à sortir de l'ornière. Il y a des lenteurs dans leur manière de procéder, mais le résultat est là. Notre parti n'est pas partisan de la confrontation entre le patronat et le salariat. Nous voulons qu'on fasse preuve de sens commun dans l'étude de chaque cas particulier et qu'on trouve le moyen d'accroître la productivité en assurant la sécurité d'emploi au travailleur, le transfert de son plan de retraite lui permettant de se déplacer d'une province à l'autre, de l'assurance et une plus grande participation dans la prise de décisions. Nous sommes prêts à présenter un programme positif pour éviter la confrontation dans le domaine du travail.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je suis heureux, même à cette dernière phase du débat, d'avoir l'occasion d'exprimer mon opposition à la troisième lecture de ce prétendu bill de lutte contre l'inflation. Je ne veux pas reprendre les arguments qui ont déjà été avancés. Mes collègues et d'autres députés ont très clairement exposé une opinion que je partage: les dispositions de ce bill sont injustes et inéquitables.

Le gouvernement aura beau envoyer des escouades de ministres par tout le pays en vue de se rallier l'opinion publique, tant qu'il n'aura pas réussi à démontrer que la réglementation des prix sera aussi ferme et aussi strictement appliquée que celle des salaires, il ne peut espérer obtenir le soutien des citoyens. Je ne songe en aucune manière à nier que l'inflation soit un mal extrêmement grave, ni à sous-entendre que le gouvernement ne devrait prendre aucune mesure. Le fait est que les mesures qu'il a prises sont inefficaces et injustes et donc pires qu'inutiles.

Je voudrais m'en tenir à quelques questions qu'on n'a pas beaucoup élaborées au cours de ce débat. Premièrement, ce bill nie, à mon avis, la démocratie parlementaire. Il est le signe l'abdication du Parlement. Bien entendu, je sais que dans bien des démocraties modernes, certains pouvoirs du Parlement élu sont passés à l'exécutif, mais nulle part ce réaménagement n'a été de si grande envergure.

Que prévoit la loi? Elle stipule que le cabinet ou le gouverneur en conseil a un pouvoir illimité de faire, d'annuler ou de révoquer les lignes directrices relatives aux salaires, revenus, profits, prix, du secteur tant public que privé, et des particuliers comme des sociétés. Je soutiens que d'accorder tant de pouvoir au cabinet signifie que le Parlement n'aura et n'a aucun contrôle efficace sur l'élaboration des lois.

J'ai relu le bill très attentivement, et il semblerait que rien ne vise à limiter ni à circonscrire de quelque façon le contenu des lignes directrices. On a prévu la création de la

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

Commission de lutte contre l'inflation, du poste de directeur et du tribunal d'appel—et je reviendrai sur cette question—y compris une peine d'emprisonnement de deux ans ou une amende de \$10,000, ou les deux à la fois, sur déclaration sommaire de culpabilité et une amende d'au moins \$10,000 ou une peine d'emprisonnement de cinq ans pour une infraction sur déclaration de culpabilité à la suite d'un acte d'accusation.

Que doit-on considérer comme une infraction? Personne ne le sait. On la décrit confusément comme le refus de se conformer à la loi et, je présume, aux directives sur les contrôles. Quelles infractions commettent ceux qui ne se conforment pas aux lignes directrices? Qui sait? On ne nous l'a jamais dit. Nous devons prévoir des peines, mais pour des infractions vagues qu'on ne nous a jamais précisées.

Je sais que les partisans du gouvernement n'ont pas d'autre choix que d'appuyer cette mesure. Je sais aussi que ce bill est sans consistance et que le Parlement ne peut lui apporter de modifications rationnelles, même si j'ai toujours pensé qu'il était de son devoir d'amender une loi, dont le sens lui échappait complètement. Je sais que les ministériels n'ont rien d'autre à faire que d'appuyer le projet de loi, c'est le seul pouvoir, la seule autorité qu'ils aient. Le gouvernement n'en est que plus à blâmer de les obliger à affaiblir, sinon à détruire le parlement. Je déclare que ceci suffirait pour qu'on s'oppose vigoureusement à l'adoption de ce projet de loi.

J'aimerais ensuite en venir à la constitution. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) et, avant lui, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) en ont déjà parlé. C'est une question dont on a très peu discuté. Je tiens à m'élever contre le fait qu'un bill d'une portée juridique et constitutionnelle aussi importante, et qui, en fait, permet d'étouffer massivement les droits des provinces, nous soit soumis sans la moindre considération pour les problèmes constitutionnels qu'il pose.

Que nous dit-on? Je crois que le ministre de la Justice (M. Basford), en réponse à une question, a déclaré que quelqu'un du ministère de la Justice avait donné son aval. Nous ignorons qui était cette personne et quelles étaient ces raisons. Nous étudions l'un des plus vastes problèmes constitutionnels que le Parlement et les tribunaux aient jamais connus, et la question est tout simplement écartée sous prétexte qu'un fonctionnaire anonyme a déclaré que tout était parfait et qu'il ne fallait pas poser de question. Je pense qu'il est honteux de négliger ainsi la constitution sur laquelle, après tout, repose toute l'existence de notre pays.

Que personne ne dise que le Parlement a manifestement le droit d'intervenir pour réglementer les prix, les traitements, les salaires, les profits et toutes les questions qui n'ont pas le moindre rapport avec les domaines considérés traditionnellement comme relevant des pouvoirs constitutionnels des provinces. Je sais que la Chambre n'aime pas entendre de leçons sur le thème de la constitution. Cela ferait pourtant beaucoup de bien à certains députés, mais je m'en abstiendrai pour l'instant.